

TABLEAU D'AVANCEMENT PROMOTION INTERNE

CONTROLEUR DES TRAVAUX REGION NORD PAS DE CALAIS AU 1^{er} JANVIER 2009

RAPPEL

CONTROLEUR TERRITORIAL DE TRAVAUX

Catégorie B

Grade :

grade de recrutement : contrôleur de travaux

Deux grades d'avancement :

contrôleur principal de travaux, contrôleur de travaux en chef

Filière technique

MODE D ACCES

Par concours externe

Ouvert à tout candidat titulaire du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme du niveau IV des titres et diplômes de l'enseignement technologique pour accéder au grade de contrôleur de travaux..

Par concours interne

Ouverts aux fonctionnaires justifiant au 1^{er} janvier de l'année du concours de quatre ans au moins de services publics, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

Par le 3^{ème} concours

Ce concours est ouvert aux personnes justifiant d'une expérience hors fonction publique : élu local, responsable d'association ou contractuel de droit privé, pendant une période déterminée (quatre ans en général). Les titulaires de contrats emplois-jeunes peuvent avoir accès à ces troisièmes concours. Aucune condition de diplôme n'est requise.

Les troisièmes concours sont organisés en même temps que les concours externe et interne.

Par promotion interne

L'accès au cadre d'emplois des contrôleurs de travaux par promotion interne s'effectue au grade de contrôleur de travaux (art.4, décr. Du 25 août 1995), comptant au moins 10 ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans l'un ou l'autre de ces cadres d'emplois, après examen professionnel.

Agents concernés et conditions

Ne peuvent être recrutés par promotion interne au grade de contrôleur de travaux que :

- Les fonctionnaires du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux par promotion au choix ;
- Les fonctionnaires du cadre d'emploi des agents techniques territoriaux admis à un examen professionnel.

Par détachement

Tout fonctionnaire de catégorie B dont les fonctions correspondent à celles prévues pour les contrôleurs de travaux, titulaire d'un grade ou d'un emploi dont l'indice brut terminal est au plus égal à 579 peut être détaché dans ce cadre d'emplois.

Les fonctionnaires détachés en qualité de contrôleur territoriaux de travaux peuvent être intégrés dans le cadre d'emplois, sur leur demande, après 2 ans de détachement.

La CAP B s'est tenu le 4 juin 2009 à son ordre du jour :

➤ **L'ACCES au grade de contrôleur par le système de QUOTA :**

Promotion interne

Changement de cadre d'emplois

Accès au grade de contrôleur de travaux

(Art 4 du décret n°95-952 du 25 août 1995 portant statut particulier du cadre d'emploi des contrôleurs de travaux)

1. REGLES STATUTAIRES

Conditions	Fonctionnaires du cadres d'emplois des agents de maîtrise et des adjoints techniques principaux de 1 ^{ère} classe comptant 10 ans de services effectifs dont 5 ans dans leur cadre d'emplois
Limite	1 nomination pour 2 recrutements par d'autre voies (concours, mutation) dans le cadre d'emplois
Article 20.5 du décret n°85-1229 du 20.11.85	Lorsque le nombre de recrutements ouvrant doit à un recrutement au titre de la promotion interne en application des dispositions d'un statut particulier n'a pas été atteint pendant une période d'au moins quatre ans, un fonctionnaire territorial remplissant les conditions pour bénéficier d'une nomination au titre de la promotion interne peut être inscrit sur la liste d'aptitude si au moins un recrutement entrant en compte pour cette inscription est intervenu

2. REGLES INTERNES

Nomination pour les TOS	Si fonction d'encadrement
-------------------------	---------------------------

3. DONNEES INTERNES

Effectif actuel du cadre d'emplois des contrôleurs de travaux	31
Nombre d'agents pouvant prétendre à accéder à ce grade	261

4. APPLICATION DES REGLES STATUTAIRES AU REGARD DES DONNES INTERNES

Application de la limite 5 recrutements 2008	Effectif actuel du cadre d'emplois 31	Nombre de promotions possibles 2
Dans l'hypothèse où aucune promotion n'es possible l'article 20.5 est-il applicable ?		non

➤ **L'ACCES au grade de contrôleur pour les lauréats à l'examen professionnel : 1 poste**

Condition :

- fonctionnaires du cadre d'emplois des adjoints techniques comptant 10 ans de services effectif dont 5 ans dans leur cadre d'emplois + examen professionnel
- 1 nomination pour 2 promotions interne (quota)

La CGT a demandé que les promotions se fassent selon le QUOTA et selon les lauréats à l'examen professionnel.

- 261 agents sont promouvables par Quota (2 postes) dont 30 issus du siège et 231 issus des EPLE.
- 100 agents ont réussi l'examen professionnel de contrôleur des travaux, 16 sont issus de la Région Nord Pas De Calais (1 poste)

L'Institution régional en accord avec le syndicat CFDT ont proposé de donner la priorité aux promouvables ayant la double condition : soit statutairement et lauréat de l'examen, en clair les 3 propositions de promotion seront choisi par les 16 agents.

La CGT désapprouve l'attitude de la Région et de la CFDT, on écarte de toute promotion d'office 215 agents qui ont comme tord de ne pas avoir passé ou avoir réussi l'examen professionnel.

De plus, on suppose que ce critère puisse être retenu pour 2010 ; cela signifierait que les promotions seraient de nouveau proposées aux agents ayant la double condition soit les 13 agents restants issus de l'examen professionnel de 2008.

D'autre part, concernant le choix de 3 promouvables parmi les 16 lauréats, la CGT a indiqué que celui-ci est de la responsabilité de la Région, mais qu'il devait se faire en prenant compte le grade le plus élevé (ATP 1^{ère} classe), l'échelon le plus élevé et l'ancienneté dans cet échelon.

La CGT reste à votre disposition pour fournir à tous les promouvables tout renseignement sur la CAP B qui s'est tenu le 4 juin. (06.08.55.53.97)